Délibération papier

VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 juin 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt deux juin deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL,**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Pierre MIQUEL, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Alain LAFFONT
Madame Patricia GUILHOT demande une interruption de séance qui est accordée par M. le Maire à 18 h 20.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 30 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (questions n°2 et n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour les questions n°2 et n°3.
Madame Dominique ROGUE-SALLARD arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Nicolas BONNET)
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Christophe BERTUCAT)
Madame Marion CANALES arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Mme Nicaise JOSEPH)
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et laisse pouvoir à Madame Patricia GUILHOT
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°16 et laisse pouvoir à Madame Cécile AUDET

Rapport N° 3
COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

Au 1er janvier 2017, les compétences Eau et Assainissement ont été transférées à la Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole.

Pour des raisons de gestion des budgets afférents, une convention de continuité de service public a été établie entre la Ville et la Communauté Urbaine pour une durée de 8 mois. Ainsi, les communes ont assuré de manière transitoire le fonctionnement du service comme elles l'exerçaient avant le transfert de la compétence à la Communauté Urbaine, avec les biens, équipements, matériels en place à cette date et ce, jusqu'au 31 août 2017.

A ce titre, la Ville de Clermont-Ferrand a assuré les dépenses (hors charges liées au personnel), la facturation aux usagers et la perception les recettes. Ces dernières ont été reversées à la Communauté Urbaine qui lui a remboursé les dépenses.

Pour rappel, les résultats au 31 décembre 2016 ont fait l'objet d'un transfert à la Communauté Urbaine par délibération du 23 juin 2017 :

- pour le budget annexe Eau : transfert du déficit à hauteur de 403 779,97 € ;
- pour le budget annexe Assainissement : transfert du déficit à hauteur de 3 315 272,32 €.

C'est pourquoi, le compte administratif 2017 pour les budgets Eau (01) et Assainissement (02) est isolé du compte administratif du budget principal et des autres budgets annexes, afin de permettre une analyse la plus fidèle possible des équilibres auxquels la collectivité est soumise.

L'ensemble des mouvements du budget primitif et du budget supplémentaire, constitue les crédits ouverts sur lesquels portent l'exécution des dépenses et des recettes entre le 1er janvier et le 31 août 2017. Ils sont synthétisés dans le tableau n°1. Pour rappel, les montants votés ont été les suivants :

Pour le Budget Eau (01) :

- 35,806 M€ en recettes,
- 35,806 M€ en dépenses,

Pour le Budget Assainissement (02) :

- 35,157 M€ en recettes,
- 35,157 M€ en dépenses,

Les tableaux n° 2 à 8 détaillent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la ville entre le 1er janvier et le 31 août 2017 en section de fonctionnement et en section d'investissement.
Le tableau n° 10 détermine le résultat de clôture de l'année.
Le compte administratif est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le comptable public.

Tous les montants cités dans le présent document sont des mouvements réels c'est-à-dire qu'ils donnent lieu à décaissements ou encaissements réels. Les mouvements d'ordre, qui correspondent uniquement à des écritures comptables tels que les dotations aux amortissements ou les mouvements liés aux entrées et sorties de patrimoine, n'ont pas été comptabilisés sur les budgets annexes de la Ville, mais sur les budgets annexes de la Communauté Urbaine.

Compte tenu du terme de la convention de continuité de service au 31 août 2017, il vous est proposé de clôturer les budgets annexes Eau (BA 01) et Assainissement (BA02). Les résultats au 31 août 2017 étant à zéro, aucune délibération d'affectation des résultats ne sera nécessaire.

Tableau n° 1 – CREDITS BUDGETAIRES VOTES EN 2017 – BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

MOUVEMENTS REELS	BUDGET PRIMITIF	DECISION MODIFICATIVE N° 1	DECISION MODIFICATIVE N° 2	DECISION MODIFICATIVE N° 3	DECISION MODIFICATIVE N° 4	TOTAUX BUDGET PRIMITIF ET DECISIONS MODIFICATIVES
REPRISE DU RESULTAT 2016			0,00			
RECETTES						
- Section d'investissement	20 567 350,00	0,00	-2 397 867,52	0,00	0,00	18 169 482,48
- Section de fonctionnement	51 155 370,00	0,00	1 638 470,00	0,00	0,00	52 793 840,00
TOTAUX	71 722 720,00	0,00	-759 397,52	0,00	0,00	70 963 322,48
DEPENSES						
- Section d'investissement	20 567 350,00	0,00	-2 397 867,52	0,00	0,00	18 169 482,48
- Section de fonctionnement	51 155 370,00	0,00	1 638 470,00	0,00	0,00	52 793 840,00
TOTAUX	71 722 720,00	0,00	-759 397,52	0,00	0,00	70 963 322,48
SOLDE RECETTES - DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

L'EXECUTION DU BUDGET 2017

Tous les tableaux proposés dans cette délibération retracent l'ensemble des dépenses et recettes des budgets annexes Eau et Assainissement.
Ainsi, les montants de dépenses correspondent au paiement des différentes factures reçues par la Ville entre le 1er janvier et le 31 août 2017 et au reversement à la Communauté Urbaine des recettes perçues par la Ville pendant cette même période. De même, les recettes correspondent aux encaissements perçus par la Ville et aux recettes issues du remboursement par la Communauté Urbaine des dépenses effectuées. Les mouvements de remboursement et reversement à la Communauté Urbaine seront nommées « opérations miroirs » afin de pouvoir analyser plus finement le compte administratif 2017.

Le tableau n° 2 retrace l'exécution de chacun des budgets annexes Eau et Assainissement.

Pour le budget annexe Eau, les titres de recettes toutes sections confondues ont été émis pour un montant de 11 811 482,50 € sur un montant voté de 35 806 212,48 €. Les recettes réelles ont été encaissées à hauteur de 6 539 168,08 € et les recettes correspondant aux « opérations miroirs » représentent 5 272 314,42 €.
Les mandatements de dépenses toutes sections confondues ont été réalisés pour un montant de 11 811 482,50 € sur un montant voté de 35 806 212,48 €. Les dépenses réelles mandatées sur ce budget ont été de 5 272 314,42 € et les dépenses correspondant aux « opérations miroirs » représentent 6 539 168,08 €.

Pour le budget annexe Assainissement, les titres de recettes toutes sections confondues ont été émis pour un montant de 9 864 365,12 € sur un montant voté de 35 157 110,00 €. Les recettes réelles ont été encaissées à hauteur de 5 376 154,94 € et les recettes correspondant aux « opérations miroirs » représentent 4 488 210,18 €.
Les mandatements de dépenses toutes sections confondues ont été réalisés pour un montant de 9 864 365,12 € sur un montant voté de 35 157 110,00 €. Les dépenses réelles mandatées sur ce budget ont été de 4 488 210,18 € et les dépenses correspondant aux « opérations miroirs » représentent 5 376 154,94 €.

Conformément à la convention de continuité de service, aucune dépense ni recette d'ordre n'a été effectuée ; toutes ces écritures ont été passées sur les budgets annexes de la Communauté Urbaine.
La différence entre les recettes et les dépenses réalisées, toutes sections confondues, pour les deux budgets annexes permet d'obtenir un résultat d'exercice 2017 à néant.

Tableau n° 2 – EXECUTION DETAILLEE DU BUDGET 2017 PAR BUDGET

MOUVEMENTS REELS	BUDGET ANNEXE EAU (01)	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (02)	TOTAUX
REPRISE DU RESULTAT 2016	0,00	0,00	0,00
RECETTES			
- Section d'investissement	2 730 624,07	3 323 171,04	6 053 795,11
- Section de fonctionnement	9 080 858,43	6 541 194,08	15 622 052,51
TOTAUX	11 811 482,50	9 864 365,12	21 675 847,62
DEPENSES			
- Section d'investissement	2 730 624,07	3 323 171,04	6 053 795,11
- Section de fonctionnement	9 080 858,43	6 541 194,08	15 622 052,51
TOTAUX	11 811 482,50	9 864 365,12	21 675 847,62
RESULTAT DE CLOTURE 2017	0,00	0,00	0,00

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution des crédits de la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, pour les deux budgets annexes est retracée dans le tableau n° 3. Les taux d'exécution sont indiqués à titre informatif puisque l'exécution n'a pas porté sur une année complète.

Pour le budget annexe Eau, les dépenses ont été mandatées à hauteur de 9 080 858,43 €. Les dépenses réelles représentent 2 543 553,32 € et les dépenses miroirs correspondent à 6 537 305,11 €.

Les titres de recettes ont été émis pour 9 080 858,43 €. Les encaissements réels représentent 6 537 305,11 € et les recettes miroirs correspondent à 2 543 553,32 €

Pour le budget annexe Assainissement, les dépenses ont été mandatées à hauteur de 6 541 194,08 €.

Les dépenses réelles représentent 1 165 039,14 € et les dépenses miroirs correspondent à 5 376 154,94 €.

Les titres de recettes ont été émis pour 6 541 194,08 €. Les encaissements réels représentent 5 376 154,94 € et les recettes miroirs correspondent à 1 165 039,14 €

Tableau n° 3 – EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

MOUVEMENTS REELS		BUDGET ANNEXE EAU (01)	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (02)	TOTAUX
DEPENSES				
- Prévisions		27 340 230,00	25 453 610,00	52 793 840,00
- Réalisations		9 080 858,43	6 541 194,08	15 622 052,51
- Restes à réaliser		0,00	0,00	0,00
- Taux de réalisation (R/P)		33,2 %	25,7 %	29,6 %
RECETTES				
- Prévisions		27 340 230,00	25 453 610,00	52 793 840,00
- Réalisations		9 080 858,43	6 541 194,08	15 622 052,51
- Restes à réaliser		0,00	0,00	0,00
- Taux de réalisation (R/P)		33,2 %	25,7 %	29,6 %

1) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont détaillées dans le tableau n°4, selon leur nature avec l'indication des montants votés et exécutés, ainsi que le taux de réalisation de l'exercice 2017 indiqué à titre indicatif et complété par le pourcentage que représente chaque agrégat budgétaire de dépenses, par rapport au total.

Dans leur globalité, les dépenses de fonctionnement ont été exécutées pour 15 622 052,51 €. Les dépenses réelles représentent 3 708 592,46 € et les dépenses miroirs 11 913 460,05 €.

Le budget annexe Eau

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe Eau (hors dépenses miroirs) se décomposent comme suit :

- les charges à caractère général pour 2 101 689,88 € ;
- les charges de gestion courante pour 7 810,84 € ;
- les charges d'intérêts pour 340 861,66 € ;
- les dépenses exceptionnelles pour 93 190,94 €.

Conformément à la convention de continuité de service, aucune dépense de personnel n'a été mandatée. En effet, l'ensemble des dépenses relatives au personnel transféré au 1er janvier 2017 a été pris en charge directement par la Communauté Urbaine.

Les dépenses miroirs comprennent les reversements à la Communauté Urbaine :

- des produits des services et du domaine pour 6 526 928,70 € ;
- des recettes exceptionnelles pour 10 376,41 €.

Le budget annexe Assainissement

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe Assainissement (hors dépenses miroirs) se décomposent comme suit :

- les charges à caractère général pour 629 820,49 € ;
- les charges de gestion courante pour 5 594,33 € ;
- les charges d'intérêts pour 471 023,70 € ;
- les dépenses exceptionnelles pour 58 600,62 €.

Les dépenses miroirs comprennent les reversements à la Communauté Urbaine :

- des produits des services et du domaine pour 5 375 287,15 € ;
- des recettes exceptionnelles pour 867,79 €.

Tableau n° 4 – EXECUTION DU BUDGET 2017 – BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DEPENSES (Mouvements réels)	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	PART EN %
CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 820 330,00	8 784 855,48	32,8	56,3
CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	/	/
ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00	/	/
DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	/	/
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 066 710,00	5 862 275,91	24,4	37,5
FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	0,00	0,00	/	/
CHARGES FINANCIERES	1 486 000,00	811 885,36	54,6	5,2
CHARGES EXCEPTIONNELLES	420 800,00	163 035,76	38,7	1,0
DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	0,00	/	/
TOTAUX	**52 793 840,00**	**15 622 052,51**	**29,6**	**100,0**

2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau n° 5 retrace l'ensemble des recettes de fonctionnement classées par grandes rubriques.

Sur les deux budgets confondus, les titres ont été émis à hauteur de 15 622 052,51 €. Les recettes réelles représentent 11 913 460,05 € et les recettes miroirs 3 708 592,46 €.

Le budget annexe Eau

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe Eau (hors recettes miroirs) se répartissent comme suit :

- les produits des services et du domaine pour 6 526 928,70 € ;
- les recettes exceptionnelles pour 10 376,41 €.

Les recettes miroirs comprennent les remboursements par la Communauté Urbaine :

- des charges à caractère général pour 2 101 689,88 € ;
- des charges de gestion courante pour 7 810,84 € ;
- des charges d'intérêts pour 340 861,66 € ;
- des dépenses exceptionnelles pour 93 190,94 €.

Le budget annexe Assainissement

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe Assainissement (hors recettes miroirs) se répartissent comme suit :

- les produits des services et du domaine pour 5 375 287,15 € ;
- les recettes exceptionnelles pour 867,79 €.

Les recettes miroirs comprennent les remboursements par la Communauté Urbaine :

- des charges à caractère général pour 629 820,49 € ;
- des charges de gestion courante pour 5 594,33 € ;
- des charges d'intérêts pour 471 023,70 € ;
- des dépenses exceptionnelles pour 58 600,62 €.

Tableau n° 5 – EXECUTION DU BUDGET 2017 – BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES (Mouvements réels)	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	PART EN %
ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	/	/
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	45 543 640,00	14 633 726,22	32,1	93,7
IMPOTS & TAXES	0,00	0,00	/	/
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	/	/
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 343 400,00	13 405,17	0,3	0,1
PRODUITS FINANCIERS	1 486 000,00	811 885,36	54,6	5,2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	420 800,00	163 035,76	38,7	1,0
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	0,00	0,00	/	/
TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00	/	/
TOTAUX	**52 793 840,00**	**15 622 052,51**	**29,6**	**100,0**

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau n° 6 retrace l'exécution des crédits votés en dépenses et en recettes pour la section d'investissement. Les taux d'exécution sont indiqués à titre informatif puisque l'exécution n'a pas porté sur une année complète.

Pour le budget annexe Eau, les mandatements des dépenses ont été réalisés à hauteur de 2 730 624,07 €. Les dépenses réelles représentent 2 728 761,10 € et les dépenses miroirs correspondent à 1 862,97 €.

Les titres de recettes ont été émis pour 2 730 624,07 €. Les encaissements réels représentent 1 862,97 € et les recettes miroirs correspondent à 2 728 761,10 €

Pour le budget annexe Assainissement, les dépenses ont été mandatées à hauteur de 3 323 171,04 €.

Elles correspondent uniquement à des dépenses réelles.
Les titres de recettes ont été émis pour 3 323 171,04 €. Ils correspondent uniquement aux recettes issues des « opérations miroirs ».

Toutes les dépenses qui restaient engagées à la date du 31 août ont été reportées sur les budgets annexes de la Communauté Urbaine.

Tableau n° 6 – EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

MOUVEMENTS REELS		BUDGET ANNEXE EAU (01)	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (02)	TOTAUX
DEPENSES				
- Prévisions		8 465 982,48	9 703 500,00	18 169 482,48
- Réalisations		2 730 624,07	3 323 171,04	6 053 795,11
- Restes à réaliser		0,00	0,00	0,00
- Taux de réalisation (R/P)		32,3 %	34,2 %	33,30%
- Taux de réalisation (R+RàR/P)		32,3 %	34,2 %	33,30%
RECETTES	-			
- Prévisions		8 465 982,48	9 703 500,00	18 169 482,48
- Réalisations		2 730 624,07	3 323 171,04	6 053 795,11
- Restes à réaliser		0,00	0,00	0,00
- Taux de réalisation (R/P)		32,3 %	34,2 %	33,30%
- Taux de réalisation (R+RàR/P)		32,3 %	34,2 %	33,30%

1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

D'un point de vue comptable, il existe deux grands agrégats de dépenses d'investissement :

- **les dépenses d'équipement :** il s'agit des dépenses concourant à l'évolution du patrimoine communal, la plupart se traduisant par des travaux de modernisation des réseaux de la Ville : frais d'études, frais d'insertion des appels d'offres, travaux et avances sur travaux, logiciels, acquisitions immobilières et mobilières, opérations sous mandat faites pour le compte de tiers ;

- **les dépenses à caractère financier et les dépenses diverses :** il s'agit essentiellement du remboursement du capital des emprunts et des autres dettes contractées par la commune, ainsi que du versement d'avances.

Le tableau n° 7 retrace l'ensemble des dépenses de la section d'investissement selon leur nature, avec les montants votés et exécutés. Comme vu précédemment, le taux de réalisation est inscrit à titre indicatif. Aucun montant n'a été inscrit en restes à réaliser, puisque toutes les dépenses qui restaient engagées au 31 août 2017 ont été reprises directement sur les budgets de la Communauté Urbaine.

Le budget annexe Eau

A – Les dépenses réelles d'équipement

Les dépenses réelles d'équipement (hors opérations miroirs) ont été effectuées à hauteur de 1 583 817,88 €. Les principales dépenses sont :

- des frais d'études pour 77 677,06 € ;
- l'acquisition de matériel industriel pour 26 092,31 € ;
- l'acquisition de matériel de transport pour 59 140,10 € ;
- la réalisation de travaux pour l'usine de traitement de l'eau et divers bâtiments pour 326 975,96 € ;
- la réalisation de travaux de réseaux d'eau pour 1 086 917,97 €.

B – Les dépenses réelles à caractère financier

Les dépenses réelles à caractère financier (hors opérations miroirs) ont été mandatées à hauteur de 1 144 943,22 € et comportent :

- 1 144 050,46 € pour le remboursement du capital des emprunts souscrits pour le financement des dépenses d'équipement ;
- 892,76 € pour des dépôts et cautionnements versés.

C – Les dépenses miroirs

Les dépenses miroirs comprennent les reversements à la Communauté Urbaine :

- des recettes de dépôts de garantie et cautions encaissées à hauteur de 1 862,97 €.

Le budget annexe Assainissement

A – Les dépenses réelles d'équipement

Les dépenses réelles d'équipement (hors opérations miroirs) ont été effectuées à hauteur de 2 015 419,74 €. Les principales dépenses sont :

- l'acquisition de matériel industriel pour 5 000,00 €,
- la réalisation de travaux de réseaux d'assainissement pour 2 010 419,74 €.

B – Les dépenses réelles à caractère financier

Les dépenses réelles à caractère financier (hors opérations miroirs) ont été mandatées à hauteur de 1 307 751,30 € et concernent le remboursement du capital des emprunts souscrits pour le financement des dépenses d'équipement.

C – Les dépenses miroirs

Il n'y a aucune dépense d'investissement miroir sur ce budget annexe.

Tableau n° 7 – EXECUTION DU BUDGET 2017 – BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NATURE DES DEPENSES (Mouvements réels)	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	RESTES A REALISER 2017	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	TAUX DE REALISATION (R+RàR/P) EN %
FRAIS D'ETUDES ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	295 040,53	77 677,06	0,00	26,3	26,3
ACQUISITIONS IMMOBILIERES	0,00	0,00	0,00	/	/
INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	33 000,00	4 878,00	0,00	14,8	14,8
ACQUISITIONS MOBILIERES	477 248,32	92 368,89	0,00	19,4	19,4
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	0,00	/	/
TRAVAUX DE BATIMENTS	718 158,66	326 975,96	0,00	45,5	45,5
TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	0,00	/	/
TRAVAUX D'ECLAIRAGE ET DE SIGNALISATION	0,00	0,00	0,00	/	/
TRAVAUX D'ESPACES VERTS ET AMENAGEMENT TERRAINS	0,00	0,00	0,00	/	/
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	4 130 000,00	2 010 419,74	0,00	48,7	48,7
TRAVAUX D'EAU	2 305 000,00	618 020,13	0,00	26,8	26,8
AUTRES TRAVAUX ET AVANCES POUR TRAVAUX	1 785 534,97	468 897,84	0,00	26,3	26,3
OPERATIONS SOUS MANDAT	0,00	0,00	0,00	/	/
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	**9 743 982,48**	**3 599 237,62**	**0,00**	**36,9**	**36,9**
CAPITAL DES EMPRUNTS	8 189 000,00	2 451 801,76	0,00	29,9	29,9
AUTRES DETTES	236 500,00	2 755,73	0,00	1,2	1,2
CREDIT LONG TERME RENOUVELABLE	0,00	0,00	0,00	/	/
PARTICIPATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	/	/
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	/	/
DEPENSES DIVERSES	0,00	0,00	0,00	/	/
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES ET DIVERSES	**8 425 500,00**	**2 454 557,49**	**0,00**	**29,1**	**29,1**
TOTAUX	**18 169 482,48**	**6 053 795,11**	**0,00**	**33,3**	**33,3**

2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont détaillées dans le tableau n° 8 selon leur nature. Pour chaque rubrique, sont indiqués : les montants votés et exécutés. Comme pour les dépenses d'investissement, le taux de réalisation est inscrit à titre indicatif. Aucun report n'a été enregistré, puisque toutes les recettes qui restaient engagées au 31 août 2017 ont été reprises directement sur les budgets de la Communauté Urbaine.

Le budget annexe Eau

A – Les recettes réelles

Les recettes réelles ont été titrées pour un montant de 1 862,97 € correspondant à des encaissements de dépôts de garanties ou cautions.

B – Les recettes miroirs

Les recettes miroirs comprennent les reversements à la Communauté Urbaine :

- des dépenses d'équipements pour un montant de 1 583 817,88 € ;
- des dépenses à caractère financier pour un montant de 1 144 943,22 €.

Le budget annexe Assainissement

A – Les recettes réelles

Aucune recette réelle d'investissement n'a été titrée sur ce budget annexe.

B – Les recettes miroirs

Les recettes miroirs comprennent les reversements à la Communauté Urbaine :

- des dépenses d'équipements pour un montant de 2 015 419,74 € ;
- des dépenses à caractère financier pour un montant de 1 307 751,30 €.

Tableau n° 8 – EXECUTION DU BUDGET 2017 – BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT - RECETTES D'INVESTISSEMENT

NATURE DES RECETTES (Mouvements réels)	PREVISIONS 2017	REALISATIONS 2017	RESTES A REALISER 2017	TAUX DE REALISATION (R/P) EN %	TAUX DE REALISATION (R+RàR/P) EN %
SUBVENTIONS DE L'ETAT	0,00	0,00	0,00	/	/
SUBVENTIONS DE LA REGION	0,00	0,00	0,00	/	/
SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT	0,00	0,00	0,00	/	/
SUBVENTIONS DES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	0,00	0,00	0,00	/	/
SUBVENTIONS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE	0,00	0,00	0,00	/	/
AUTRES SUBVENTIONS	0,00	0,00	0,00	/	/
AMENDES DE POLICE	0,00	0,00	0,00	/	/
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	0,00	0,00	0,00	/	/
TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	0,00	0,00	0,00	/	/
AUTRES TAXES D'URBANISME	0,00	0,00	0,00	/	/
PARTICIPATIONS DIVERSES	0,00	0,00	0,00	/	/
AUTRES RECETTES	0,00	0,00	0,00	/	/
TOTAL DES SUBVENTIONS ET DOTATIONS	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**/**	**/**
EMPRUNTS	3 620 000,00	0,00	0,00	0,0	0,0
CREDIT LONG TERME RENOUVELABLE	0,00	0,00	0,00	/	/
AUTRES PRETS OU AVANCES	4 797 500,00	2 451 801,76	0,00	51,1	51,1
RECETTES DIVERSES	9 751 982,48	3 601 993,35	0,00	36,9	36,9
TOTAL DES EMPRUNTS ET RECETTES DIVERSES	**18 169 482,48**	**6 053 795,11**	**0,00**	**33,3**	**33,3**
TOTAUX	**18 169 482,48**	**6 053 795,11**	**0,00**	**33,3**	**33,3**

III- LA DETTE

Le transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole au 1er janvier 2017 a engendré le transfert des contrats d'emprunts en cours.

La convention de continuité de service a permis le mandatement des échéances d'emprunts échus pendant la période du 1er janvier au 31 août 2017.

Au 1er janvier 2017, le stock global de dette s'élevait à :

- 33 960 279,80 € pour le budget annexe Eau pour 21 contrats ;
- 34 022 053,78 € pour le budget annexe Assainissement pour 24 contrats.

A compter du 1er septembre 2017, les échéances ont été mandatées directement par la Communauté Urbaine et la totalité du stock de dette des budgets annexes Eau et Assainissement lui a été transféré.

IV- LE RESULTAT

Le tableau n° 9 fait apparaître, pour les deux budgets annexes, les données suivantes :

* le résultat brut d'investissement ;
* le résultat brut de fonctionnement ;
* le résultat brut global de clôture ;
* le besoin ou excédent de financement sur restes à réaliser ;
* le résultat net d'investissement ;
* le résultat net de fonctionnement ;
* le résultat net global.

La détermination des résultats comprend à la fois les mouvements réels et les mouvements d'ordre.

L'écart entre les recettes encaissées pour un montant de 29 158 089,37€ et les dépenses mandatées pour un montant de 21 675 847,62€ représente le résultat de clôture de l'année, soit 7 482 241,75 €. Pour rappel, le résultat de clôture de l'exercice 2016 s'élevait à – 7 482 241,75 €. Ainsi, après intégration du résultat de clôture de l'exercice 2016, le résultat brut global dégagé à la clôture de l'exercice 2017 ressort à 0 €.

Les restes à réaliser ayant été réinscrits directement sur les budgets annexes de la Communauté Urbaine au 1er septembre 2017, le résultat net global de clôture 2017, pour les deux budgets confondus, s'élève à 0 €. Ainsi, aucune délibération d'affectation du résultat ne sera présentée.

Après le vote des comptes administratifs et comptes de gestion afférents, il est proposé de clôturer définitivement ces deux budgets annexes.

Tableau n° 9 – DETERMINATION DU RESULTAT BRUT DE CLOTURE ET DU RESULTAT NET

MOUVEMENTS REELS ET MOUVEMENTS D'ORDRE	BUDGET ANNEXE EAU (01)	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (02)	TOTAUX
RESULTAT BRUT			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	2 730 624,07	3 323 171,04	6 053 795,11
RECETTES	6 167 825,28	7 368 211,58	13 536 036,86
RESULTAT ANTERIEUR (001)	-3 437 201,21	-4 045 040,54	-7 482 241,75
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (a)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	9 080 858,43	6 541 194,08	15 622 052,51
RECETTES	9 080 858,43	6 541 194,08	15 622 052,51
RESULTAT ANTERIEUR (002)	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RESULTAT BRUT GLOBAL (c=a+b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RESTES A REALISER			
DEPENSES (d)	0,00	0,00	0,00
RECETTES (e)	0,00	0,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT (f=d-e) ou EXCEDENT DE FINANCEMENT (f=e-d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RESULTAT NET			
SECTION D'INVESTISSEMENT (g=a-f)	0,00	0,00	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT (h=b)	0,00	0,00	0,00
TOTAL (i=g+h)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Vous trouverez les annexes de ce rapport sur CD.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de vous prononcer favorablement sur l'adoption du compte administratif Eau et Assainissement 2017.

DELIBERATION

Madame Françoise NOUHEN a été élue présidente de séance à l'unanimité pour les questions 2 et 3.

Le Compta Administratif 2017 – Eau et Assainissement a été adopté à la majorité. Monsieur le Maire ne prend part ni au débat ni au vote.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26/06/2018
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN